



Tâche sur le bord de douche - état des lieux de sortie - merci !

Par **Francis973**, le **17/07/2017** à **12:09**

Bonjour à tous,

Tout d'abord, je souhaite vous remercier pour votre aide. Je souhaite aussi remercier que ce forum existe.

Voilà, je vais bientôt quitter mon logement ... J'ai le sentiment d'être un bon locataire ! Je souhaite préparer l'état des lieux afin que je puisse me défendre et défendre mes droits.

Lorsque je suis entré dans le logement, il n'y avait pas de rideau de douche. La salle de bain est parfaitement plate, et je récupère l'eau avec une raclette après la douche.

SAUF QUE la peinture commence à moisir sur le côté, là où finit le carrelage de la douche et où commence le mur.

Suis-je responsable de ce dégât (je suis un peu pointilleux, mais si cela ressemble à de la moisissure qui commence à créer une tâche verticale).

Suis-je responsable de ce dégât étant donné qu'il n'y avait pas de rideau de douche au départ ?

Je vous remercie bien pour vos réponses.

Francis

Par **Lag0**, le **17/07/2017** à **13:25**

Bonjour,

Oui, bien sur, vous en êtes responsable. Pourquoi n'avez-vous pas installé de rideau de douche ? Le bailleur n'a aucune obligation de l'installer pour vous, mais vous, vous avez l'obligation de ne pas provoquer de détérioration avec vos projections d'eau. Cela reste donc la seule solution valable...

Par **Juliette3438**, le **17/07/2017** à **14:29**

bonjour,

frottez la partie moisie avec de l'eau de Javel, laissez sécher (rapide en cette saison !) et refaites les joints au silicone.

Vous êtes responsable de l'entretien du logement et si sur l'EDLE rien n'est spécifié au niveau Salle de Bains sur des moisissures ET que sur l'EDLS, que vous signerez si vous êtes d'accord avec toutes les mentions mentionnées, il y a mentionné "moisissures dans SdB", les frais de réparations seront retenus sur votre DG = Dépôt de Garantie, sur présentation d'un devis OU d'une facture.

Votre intérêt est de faire disparaître cette moisissure et de refaire ces joints le plus près possible de votre départ.

En attendant, aérez cette pièce et, si pas de fenêtre, nettoyez la VMC pour la rendre + efficace et laissez ouverte la porte en permanence.

CDT.

Par **Francis973**, le **21/07/2017** à **10:05**

Merci pour vos réponses précises et détaillées !